

Le programme des études supérieures en droit de l' **UQÀM**

a le plaisir de vous inviter à une conférence doctorale le vendredi 4 février à 13h00

avec le soutien du groupe de réflexion en droit privé (**GRDP**)

A propos de la thèse de doctorat en droit, en France.

En France, depuis 2006, tout-e étudiant-e en thèse de doctorat fait partie d'une école doctorale. Il en découle un contexte administratif bien particulier dans lequel le doctorant, la doctorante est conduit à réaliser son travail, ce, de l'inscription à la soutenance.

Du point de vue substantiel, même s'il n'existe pas de codification des critères d'évaluation des thèses de doctorat en France, des pratiques existent bel et bien. Ces pratiques s'appuient notamment sur des exigences communément admises en méthodologie.

Concernant la France, c'est souvent le plan en deux parties qui vient à l'esprit, il existe toutefois bien d'autres règles méthodologiques concernant la mise en valeur de la recherche effectuée et la facilitation de sa compréhension.

Ce sont tous ces points que le professeur Gilles Paisant se propose d'aborder à l'occasion de cette conférence.

Gilles Paisant

Professeur à l'Université de Savoie (Chambéry)

Vendredi 4 février
13h00 à 14h30

Salle W-2235
Pavillon Thérèse Casgrain
455, boul. René-Lévesque Est
Métro Berri-Uqam

UQÀM
Faculté de science politique
et de droit
Université du Québec à Montréal

GRDP
Groupe de réflexion en droit privé

Gilles Paisant

Gilles Paisant est professeur à l'Université de Savoie (Chambéry) depuis 1988. Il est l'un des experts français du droit de la consommation.



En 1991, il a créé et dirigé le Centre de droit de la consommation et des obligations jusqu'en 2005, date à laquelle il a été transformé en Centre de droit privé et public des obligations et de la consommation.

Il a par ailleurs été à l'origine de la création de plusieurs diplômes interuniversitaires (master franco-suisse de droit de la concurrence et de la consommation, diplômes d'université de derecho de obligaciones à l'Université PUCMM de Santiago de los Caballeros et Santo-Domingo - République Dominicaine - et de droit français et européen de droit des contrats et de la consommation à l'Université fédérale du Rio Grande do Sul au Brésil).

Membre du conseil scientifique de son université, il a participé aux délibérations précédant l'octroi de l'habilitation à la maîtrise de conférence et au recrutement des maîtres de conférence.

Il a aussi été membre du Comité d'experts de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et a, à ce titre, participé à la rédaction de rapports d'évaluation d'un certain nombre de centres universitaires de recherche en droit.

Conférence organisée par

Anne Saris > Professeure UQAM

Gaële Gidrol-Mistral > Professeure UQAM

Contact

Anne Saris

> Professeure, Département des sciences juridiques, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal

> Directrice des études supérieures en droit

> Membre du GRDP

saris.anne@uqam.ca